

Matériel forestier de reproduction  
A - Document du fournisseur pour un lot de semences

conformément aux art. 20 et 22 de la loi du 30 novembre 2005 et à l'art. 7 du rgd.



Numéro du document : .....  
Numéro du fichier de suivi : .....  
Numéro du certificat-maître : .....  
Pays d'origine des graines : .....

fournisseur :  numéro d'identification :	destinataire :
organisme de contrôle des semences :	date et numéro du certificat de contrôle:

Espèce: nom commun: ..... nom botanique : .....

**QUALITES GENETIQUES**

Catégorie matériels de base

- identifiés (jaune)  
 qualifiés (rose)

- sélectionnés (vert)  
 testés (bleu)

numéro emballage: .....

Référence du registre : ..... Région de provenance : .....

Matériel :

- autochtone  
 indigène

- non-autochtone  
 non indigène d'origine connue  
 origine inconnue

Type de matériel de base :

- source de graines  
 verger à graines

- peuplement à graines  
 parents de famille(s)  
 clone

**QUALITES EXTERIEURES**

Poids de 1 000 graines (g) : ..... Année de maturation: .....

Pureté : % du poids

- graines pures de l'espèce ..... % (pureté spécifique)
- autres graines ..... %
- matières inertes ..... %

Nombre de germes vivants\* par kg de graines pures ..... par kg

ou si difficile à établir : Nombre de graines viables ..... par kg

Faculté germinative\* en % des graines pures ..... %

**AUTRES RENSEIGNEMENTS**

Quantité livrée: ..... kg Fins: .....

Traitements subis et substances actives utilisées : .....

Modification génétique : oui  non

Fait à ..... , le ..... (Lieu et date)

Signature du fournisseur:

\* Cette information n'est pas requise pour les faibles quantités de graines, définies par la Commission.